

**Comité du patrimoine bâti****Procès-verbal**

**N° de la réunion :** 25  
**Date :** le mardi 9 septembre 2025  
**Heure :** 09 h 30  
**Endroit :** Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

**Présents :** Rawlson King, président et conseiller, Stéphanie Plante, vice-présidente et conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Jeff Leiper, conseiller, Ariel Troster, conseillère, Brian Bourns, membre, Christine Legault, membre, Carolyn Quinn, membre

**Absent(s):** James Maddigan, member (tel qu'avisé)

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 24 septembre 2025, dans le rapport 25 du Comité du patrimoine bâti.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, était le 8 septembre 2025, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, était le 9 septembre 2025, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 24 du CPB – le 8 juillet 2025

**Adopté**

4. Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

4.1 Examen de l'opposition à l'avis d'intention de désigner le 251, avenue Northwestern en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0035 — Kitchissippi (quartier 15)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 9 octobre 2025.*

Le Comité reçoit d'abord une présentation détaillée résumant le rapport de Greg MacPherson, urbaniste II, Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment (DGSPAB). Une copie de la présentation est conservée au greffe municipal. Lesley Collins, gestionnaire de programme, Direction de la planification du patrimoine, de la même direction générale, est également présente pour répondre aux questions.

Le Comité a reçu de la correspondance de Linda Hoad, de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Au terme de la période de questions au personnel, les recommandations du rapport sont présentées au Comité, puis « adoptées » telles quelles.

### Recommandation(s) du rapport

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil municipal:**

1. **de ne pas retirer l'avis d'intention de désigner la propriété située au 251, avenue Northwestern et de poursuivre le processus de désignation en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; et**
2. **de promulguer un règlement municipal désignant le bien-fonds conformément, dans son ensemble, à la déclaration révisée de valeur sur le plan du patrimoine culturel ci-jointe (document 4), compte tenu de l'opposition reçue par la greffière municipale.**

**Adopté**

- 4.2 Examen de l'avis d'opposition visant l'église Saint-François-d'Assise, située au 1062, rue Wellington Ouest, et l'église Saint-Joseph, située au 2757, boulevard St-Joseph, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0037 — Orléans-Est-Cumberland (quartier 1), Orléans-Ouest-Innes (quartier 2) et Kitchissippi (quartier 15)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 9 octobre 2025.*

Le Comité a reçu de la correspondance de Nicole Fortier, présidente de la Société franco-ontarienne du patrimoine et de l'histoire d'Orléans (SFOPHO), et de Linda Hoad, de Patrimoine Ottawa. Le courriel de Hélène Labrèche, reçu après la réunion, a été transmis au Conseil à titre d'information à sa réunion du 24 septembre. Toutes ces communications sont conservées au greffe municipal.

### Recommandation(s) du rapport

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au Conseil :**

1. **ne pas retirer l'avis d'intention de désigner l'église Saint-François-d'Assise, située au 1062, rue Wellington Ouest, et l'église Saint-Joseph, située au 2757, boulevard St-Joseph, et entamer le processus de désignation prévu par la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*; et**

2. **promulguer des règlements municipaux permettant de désigner les biens-fonds conformément aux déclarations révisées de valeur sur le plan du patrimoine culturel, jointes en tant que documents 5 et 6, compte tenu des oppositions reçues par la greffière municipale.**

**Adopté**

- 4.3 Demande de démolition d'une structure accessoire au 166, avenue Huron Nord, propriété désignée en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0041 — Kitchissippi (quartier 15)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 16 octobre 2025.*

Le Comité a reçu de la correspondance de Linda Hoad, de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

#### **Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil municipal :**

1. **d'approuver la demande de démolition de la structure accessoire au 166, avenue Huron Nord;**
2. **d'approuver la délivrance du permis en matière de patrimoine sans date d'expiration;**
3. **de confirmer que la démolition susmentionnée ne constitue pas un changement des déclarations de la valeur de patrimoine culturel de la propriété en cause et qu'aucune modification de règlement n'est requise.**

**Adopté**

- 4.4 Démolition du bâtiment situé au 5897, chemin Fernbank, propriété désignée en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0055 — Stittsville (quartier 6)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 16 novembre 2025.*

Jen Martens s'était inscrite pour prendre la parole sur ce point, mais uniquement pour répondre aux questions du Comité. Comme il n'y en avait pas, elle n'a pas pris la parole.

Le Comité a reçu de la correspondance de Linda Hoad, de Patrimoine Ottawa, et de Mark Heckman, président de la Société historique du canton de Goulbourn. Les deux communications sont conservées au greffe municipal.

### **Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil municipal d'approuver la demande visant à démolir la maison située au 5897, chemin Fernbank.**

**Adopté**

#### 4.5 Désignation de l'ancien mess des officiers de l'Aviation royale canadienne (Royal Canadian Air Force Officers' Mess), au 158, rue Gloucester, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0039 — Somerset (quartier 14)

Le Comité a reçu de la correspondance de Linda Hoad, de Patrimoine Ottawa, et de Ana Stuermer, urbaniste en chef et gestionnaire, Planification du portefeuille, ministère de la Défense nationale. Les deux communications sont conservées au greffe municipal.

La vice-présidente Plante présente la motion suivante comme modification technique pour corriger deux erreurs mineures dans les recommandations du rapport.

### **Motion n° CPB 2025-25-01**

Proposée par Vice-présidente S. Plante :

Motion de la vice-présidente Stéphanie Plante :

**ATTENDU QUE le document 4, Déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel pour le 158, rue Gloucester, contient deux erreurs mineures dans la description des caractéristiques patrimoniales;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que les modifications suivantes soient apportées à ladite description dans le document 4 :**

- **Remplacer la sixième puce, « fenêtre palladienne en haut au centre, avec modestes colonnettes et voussoirs », par « fenêtre centrale à l'étage supérieur, à imposte à arc et encadrement décoratif en brique ».**
- **Remplacer la septième puce, « fronton triangulaire et toiture plate », par « parapet à gradins décoratif et toit plat ».**

Lesley Collins, gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGSPAB), présente Ben Morin, urbaniste II, de la même direction générale. En réponse aux commentaires du Comité, elle explique le contexte du rapport.

Au terme des délibérations, les recommandations du rapport sont présentées au Comité, puis adoptées telles quelles, avec la dissidence du membre Bourns.

#### **Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil municipal de publier un avis d'intention de désigner la propriété située au 158, rue Gloucester, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de la valeur sur le plan du patrimoine culturel ci-jointe (document 4), tel que modifiée par la motion No CPB 2025-25-01).**

**Adoptée telle que modifiée, avec la dissidence du membre B. Bourns.**

#### 4.6 Désignation de l'ancienne école de rang Vernon (Vernon Schoolhouse), située au 8682, rue Bank, aux termes de la Partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0038 — Osgoode (quartier 20)

Le Comité a reçu de la correspondance de Linda Hoad, de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

#### **Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil municipal de publier un avis d'intention de désigner l'ancienne école de rang Vernon, situé au 8682, rue Bank, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de valeur patrimoniale comprise au document 4.**

**Adopté**

4.7 Désignation de la maison Lauzon au 6654, rue Notre-Dame en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2025-PDB-RHU-0056 — Orléans-Ouest-Innes (quartier 2)

Le Comité a reçu de la correspondance de Linda Hoad, de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil de publier un avis d'intention de désigner la maison Lauzon située au 6654, rue Notre-Dame en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de la valeur de patrimoine culturel faisant l'objet du document 5 ci-joint.**

**Adopté**

5. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

6. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

Il n'y a aucun avis de motion.

7. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

8. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

9. Levée de la séance – la séance est levée à 10 h 42.

Prochaine reunion - le 06 octobre 2025

---

C. Zwierzchowski, Coordonnateur  
de comité

---

Conseiller R. King, Président